

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:            M. FRANÇOIS LAFOND, président  
   Mme SYLVIE GIRARD, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU  
DE GAZODUC TRANS QUÉBEC & MARITIMES  
DANS L'EST DE L'ÎLE DE MONTRÉAL**

**PREMIÈRE PARTIE**

**VOLUME 3**

Séance tenue le 26 mai 2004, 19 h  
Centre communautaire Roussin  
12045, rue Notre-Dame  
Montréal

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 26 MAI 2004 .....	1
MOT DU PRÉSIDENT .....	1
LE PRÉSIDENT:.....	1
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
SYLVIE BIBEAU .....	1
NICOLE LOUBERT .....	5
SYLVIE BIBEAU .....	7
NICOLE LOUBERT .....	14
SYLVIE BIBEAU .....	20
NICOLE LOUBERT .....	23
SYLVIE BIBEAU .....	30
NICOLE LOUBERT .....	31
SYLVIE BIBEAU .....	39

**MOT DU PRÉSIDENT**

**LE PRÉSIDENT :**

5 Si vous voulez bien prendre place, s'il vous plaît.

Madame Bibeau.

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

10

Durant les travaux du tronçon haute pression, celle qui longe l'autoroute 40, on prévoit d'utiliser une emprise de 15 mètres et des espaces supplémentaires lorsque ce sera nécessaire. J'aimerais connaître la distance possible de cet espace supplémentaire et où est-ce que ça se trouve le long du tracé.

15

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame Bibeau.

20

Monsieur Doré, est-ce que c'est possible pour vous de nous indiquer sur la carte l'endroit exact où ça va se passer?

**M. CLAUDE DORÉ :**

25

On va faire réapparaître les cartes à la plus grande dimension possible afin de mieux éclairer le propos.

**LE PRÉSIDENT :**

30

Parfait. Merci.

**M. CLAUDE DORÉ :**

Évidemment, monsieur Veilleux va répondre.

35

**M. CLAUDE VEILLEUX :**

40

Ici, on a notre point de départ, le point A, la traversée de l'autoroute 40. On est sur le feuillet 2 de 4. La largeur de l'emprise ici n'est pas de 15 mètres mais plutôt de 18 mètres. Et adjacent à cette emprise-là, il y a une emprise de 5 mètres de prévue. Donc, on n'est pas dans un milieu boisé. Il n'y aura pas non plus de protection du sol arable. Donc, on prévoit qu'avec le 18 mètres, plus le 5 mètres du côté nord de l'emprise d'Hydro-Québec, ça va être suffisant pour les travaux.

45 Aux endroits où il pourrait y avoir de l'espace supplémentaire utilisé, c'est aux traversées  
de cours d'eau qui se situent à l'intérieur de l'emprise permanente. On parle généralement dans  
ces secteurs-là d'un 5 à 10 mètres de plus de large par environ 15 à 20 mètres de long,  
dépendamment de l'importance du cours d'eau. Mais, encore une fois, ça va être adjacent aux 5  
50 mètres qui sont déjà là et ça va se limiter vraiment dans les secteurs où il va avoir des  
franchissements à faire.

**LE PRÉSIDENT :**

Vous êtes toujours dans l'emprise d'Hydro-Québec, à ce moment-là?

55

**M. CLAUDE VEILLEUX :**

Exact.

60

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, il n'y a pas de travail qui va se réaliser en dehors de l'emprise?

**M. CLAUDE VEILLEUX :**

65

Exact. Il n'y aura pas de travaux qui vont se réaliser en dehors de l'emprise.

**LE PRÉSIDENT :**

70

Parfait. Merci, monsieur Veilleux.

Madame Bibeau, votre deuxième question?

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

75

On observe que tout le long du tracé haute pression, un inventaire des cours d'eau a été  
fait, mais on n'a pas pris en considération le cours d'eau qui est situé en amont du gazoduc, qui  
est dans le parc-nature au début du tronçon.

**M. CLAUDE VEILLEUX :**

80

Lorsqu'on traverse du côté nord, on n'est pas dans le parc-nature, on est juste en bordure  
du parc-nature. Donc, lorsqu'on traverse avec la conduite qui est à côté du tunnel existant qui  
relie les deux golfs, on traverse tout de suite, je dirais, l'entrée du tunnel ou la sortie,  
dépendamment où on se situe, et on s'en va de façon adjacente à la clôture du ministère des  
85 Transports toujours dans l'emprise d'Hydro-Québec.

**LE PRÉSIDENT :**

Vers l'ouest. Toujours vers l'ouest. Donc, vous n'allez pas vers l'est, à ce moment-là.

90

**M. CLAUDE VEILLEUX :**

Exact. On s'en va vers l'ouest. On ne touche pas au parc-nature du tout.

95

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

Mais à cet endroit-là...

**LE PRÉSIDENT :**

100

C'est une troisième question, mais ça ne fait rien, je vous permets.

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

105

Non, non. C'est la même question. C'est juste que je veux éclaircir cette zone-là. À cet endroit-là, il va y avoir quand même du déboisement à cause de l'implantation du gazoduc. Déboisement ou on va assécher le marais qui est là.

**M. CLAUDE VEILLEUX :**

110

Non. Moi, je ne vois pas de marais là. Ce qu'on voit ici, c'est le lac qui a été construit en même temps que le golf a été construit, à ma connaissance.

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

115

En amont.

**LE PRÉSIDENT :**

120

Mais il est plus vers l'est, votre marais, madame Bibeau?

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

125

Oui, c'est ça. Tout de suite au début, après le tronçon. En amont.

**LE PRÉSIDENT :**

Autrement dit, il est dans ce coin-là?

130 **Mme SYLVIE BIBEAU :**

Entre le gazoduc jaune et le début du gazoduc rouge. Dans ce secteur-là.

135 **M. CLAUDE VEILLEUX :**

Nous, on ne rentre pas dans ce secteur-là, parce que ce secteur-là, on est à l'intérieur du parc-nature et, à ma connaissance, il n'y a pas de marais non plus, de milieu humide dans ce secteur-là, mais de toute façon on ne rentre pas dans le parc-nature. Donc, ce n'est pas touché.

140 **Mme SYLVIE BIBEAU :**

Mais le 15 mètres, la bande de 15 mètres pour les travaux, ça va déborder dans ce secteur-là?

145 **LE PRÉSIDENT :**

Non. Ça s'en va vers le nord, vers le haut, le 15 mètres.

150 **Mme SYLVIE BIBEAU :**

Mais on voit un petit crochet du gazoduc.

155 **M. CLAUDE VEILLEUX :**

Regardez, c'est approximatif sur ces plans-là.

160 **Mme SYLVIE BIBEAU :**

O.K.

165 **M. CLAUDE VEILLEUX :**

Mais si on va au terrain, on voit bien qu'il y a une clôture qui est là.

170 **Mme SYLVIE BIBEAU :**

Oui.

175 **M. CLAUDE VEILLEUX :**

Ça, c'est la limite du parc.

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

175 O.K. Puis vous n'allez pas de l'autre bord.

**M. CLAUDE VEILLEUX :**

180 Puis on ne touche pas à ça.

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

Je comprends.

185 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame Bibeau.  
Madame Loubert.

190 **Mme NICOLE LOUBERT :**

Avant de poser mes questions, est-ce qu'il serait possible de faire des demandes de documents?

195 **LE PRÉSIDENT :**

Possible, oui.

200 **Mme NICOLE LOUBERT :**

Oui? Est-ce qu'il pourrait y avoir par Gaz Métro les engagements. Parce qu'à plusieurs reprises, ils nous disent qu'ils vont mettre la meilleure technologie, les meilleurs équipements. Est-ce qu'il serait possible d'avoir des documents écrits donnant les codes, les normes, qui les régit, les classes utilisées, les revêtements, les équipements en fait qu'ils vont utiliser tout le long du parcours avec justement la précision sur la technologie utilisée, le programme précis de prévention et d'entretien qu'ils prévoient. Bon, dans un premier temps. Est-ce que c'est possible d'avoir cela?

205 **LE PRÉSIDENT :**

210 Je vais retransmettre votre question avec plaisir à monsieur Doré.

**M. CLAUDE DORÉ :**

215 Monsieur le président, pour répondre à la question qui est retransmise, les codes que nous allons utiliser suivent et sont indiqués à la page 8.3 de notre étude d'impact rapport principal. Tous les codes que nous allons suivre sont déjà indiqués. Et au chapitre 12 du même document,

nous retrouvons un condensé des méthodes d'exploitation et d'entretien que nous entendons suivre. Donc, l'engagement de Gaz Métro est déjà indiqué dans notre dépôt d'étude d'impact.

220

**LE PRÉSIDENT :**

Ces documents sont dans les centres de consultation et également sur le site Internet du BAPE. C'est le PR3.1

225

**Mme NICOLE LOUBERT :**

C'est un sommaire. Est-ce qu'il est possible, à ce moment-là, d'avoir les audits et les informations... TQM s'était engagée à faire un suivi d'entretien et tout ça, la dernière fois qu'il y a eu un Bureau d'audiences publiques. Est-ce qu'il est possible, alors à ce moment-là, d'avoir ces documents-là pour voir comment ils l'ont fait, comment ils l'ont assuré? Est-ce qu'ils ont bien tenu compte des recommandations qui avaient été faites à cet effet-là et, ainsi de suite. Donc, quel a été le suivi depuis ce temps-là, depuis cinq ans, je crois?

230

235

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Madame Martel, au niveau du ministère, je présume qu'il y a déjà eu un suivi suite à ce que TQM avait indiqué dans PNGTS?

240

**Mme NATHALIE MARTEL :**

Oui. Je l'ai déjà produit dans le cadre du gazoduc Bécancour. On a effectivement des données de suivi qui ont été réalisées par le promoteur et qui sont disponibles au ministère de l'Environnement, et qui pourraient être déposées dans le cadre du projet de gazoduc Montréal-Est.

245

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous pourriez les déposer, s'il vous plaît, madame?

250

**Mme NATHALIE MARTEL :**

Oui, je vais faire ça.

255

**LE PRÉSIDENT :**

Pas ce soir, mais on comprend.



**Mme NATHALIE MARTEL :**

260

En rentrant à Québec. D'accord.

**LE PRÉSIDENT :**

265

Donc, ça va être disponible dans les centres de consultation et également sur le site. Ça fait déjà deux questions.

**Mme NICOLE LOUBERT :**

270

C'était des demandes de documents, mais je reviendrai.

**LE PRÉSIDENT :**

275

Parfait.

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

On va jouer à la chaise musicale.

280

**LE PRÉSIDENT :**

Vous êtes aussi bien de vous asseoir une à côté de l'autre.

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

285

Bien, probablement que ça serait préférable. Quoique ça nous fait faire de l'exercice. La vanne de sectionnement qui est située présentement le long du gazoduc TQM, elle n'est pas souterraine et elle est visible de l'autoroute 40. N'est-elle pas aussi accessible pour du vandalisme, un accident, voire du terrorisme?

290

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Doré?

295

**M. CLAUDE DORÉ :**

Monsieur le président, la vanne dont on parle, c'est une vanne de TQM, qui appartient au réseau TQM. Si vous me permettez...

300 **LE PRÉSIDENT :**

Je peux aller voir madame Pineau. Elle a l'air de s'ennuyer, alors je vais transférer la question à madame Pineau.

305 **Mme CATHERINE PINEAU :**

Je ne m'ennuie pas, c'est très intéressant vos discussions, monsieur.

310 **LE PRÉSIDENT :**

C'était pour vous taquiner, madame.

**Mme CATHERINE PINEAU :**

315 D'accord. La vanne qui est sur le bord de l'autoroute 40, la vanne principale, elle est enfouie. Ce qu'on voit à l'extérieur, c'est une extension pour pouvoir l'opérer de l'extérieur. Mais la vanne qui est sur le réseau, qui est soudée sur le réseau, elle, elle est sous terre.

320 Il y a deux vannes de chaque côté, des petites vannes qui elles servent à évacuer les sections de ligne, qui elles sont hors terre. Mais des installations comme ça, on en a à plusieurs endroits sur le réseau au Québec, il n'y a jamais eu de vandalisme ou de terrorisme relié à ces vannes-là.

325 **LE PRÉSIDENT :**

Bon, on sait qu'il ne pourrait pas à partir de l'autoroute... est-ce qu'il pourrait avoir une voiture qui ferait un vol plané, qui pourrait atterrir dessus? Est-ce que c'est pensable et imaginable?

330 **Mme CATHERINE PINEAU :**

335 Comme disait monsieur Létourneau des pompiers hier, on peut envisager n'importe quel scénario. Est-ce qu'ils sont très probables? Non. Mais c'est sûr qu'une bombe peut tomber, un avion peut tomber, un camion... Mais je n'ai pas de chiffres de probabilité, mais c'est des choses qui sont très peu probables.

**LE PRÉSIDENT :**

340 Merci, madame Pineau.

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

345           Donc, advenant – d'après ce que je comprends, ça pourrait arriver, très peu de risque  
mais ça peut arriver – advenant qu'un camion-citerne s'échoue là-dessus et qu'il y a explosion,  
j'aimerais connaître quelles sont les mesures d'urgence qui sont prévues.

**LE PRÉSIDENT :**

350           On va commencer par madame Pineau. Au niveau des mesures d'urgence, qu'est-ce qui  
est prévu par TQM dans un cas comme celui-là?

**Mme CATHERINE PINEAU :**

355           Les mesures d'urgence, c'est sûr que s'il y avait une fuite importante de gaz, les vannes  
qui sont sur ce réseau-là fermeraient automatiquement. Donc l'apport de gaz serait limité à la  
section de vanne qui serait évacuée. Ensuite, bien, c'est tout le processus normal, le 911, les  
pompiers arrivent sur le site, nos employés arrivent sur le site, l'évacuation.

360           Mais dans ces urgences-là, c'est les pompiers qui sont en charge des sites, en contrôle  
du site, et les employés de TransCanada – parce que c'est TransCanada qui fait l'opération du  
réseau de TQM – seraient là en support aux pompiers.

**LE PRÉSIDENT :**

365           Juste pour bien comprendre, si le camion fauche la structure qui est hors sol, est-ce que  
ça a un impact sur la structure qui est dans le sol?

**Mme CATHERINE PINEAU :**

370           Tout est soudé. Donc, dépendant de l'impact, il va falloir que l'intégrité des installations  
qui sont soudées ensemble soit tout vérifiée. Mais tout est soudé.

**LE PRÉSIDENT :**

375           Donc, en principe, si ça brise en haut, ça peut briser sous terre, puis le gaz, à ce  
moment-là, peut s'échapper.

**Mme CATHERINE PINEAU :**

380           Oui. Mais c'est toute l'intégrité qu'il faut vérifier selon la force de l'impact.

**LE PRÉSIDENT :**

385 D'accord. Et au niveau des mesures d'urgence, donc à ce moment-là c'est les pompiers qui arrivent en renfort. Exact?

**Mme CATHERINE PINEAU :**

390 C'est ça. Mais c'est eux autres qui sont en charge du site. C'est les employés de TransCanada qui seraient en renfort aux pompiers.

**LE PRÉSIDENT :**

395 Parfait. Merci.

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

400 Est-ce que les pompiers peuvent répondre à ma question: quelles sont les mesures d'urgence?

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Ostiguy, s'il vous plaît.

405 **M. MARC OSTIGUY :**

410 Beau scénario. Le camion-citerne s'écrase et tombe en flamme, puis après ça, bien, il y a probablement explosion avec le gazoduc parce qu'on a brisé la vanne de fermeture ou d'ouverture. C'est un plan de mesures d'urgence majeur. Ça va inciter le déplacement, la mobilisation de beaucoup de pompiers. Si la fuite est effectivement en force, on doit exercer un périmètre d'une zone chaude l'équivalent de 750 mètres à la ronde. Imaginez à peu près la distance qu'on doit couvrir.

415 On doit procéder à l'évacuation ou la fermeture de l'autoroute 40, s'assurer que la Sûreté du Québec gère la route, qu'on mobilise probablement le déplacement de gens qui auront été incommodés ou qui auront été blessés ou bien à récupérer, peu importe la façon qu'on s'y prendra. Identifier un endroit qu'on doit les mobiliser. Donc, c'est une mesure d'urgence qui va peut-être inciter le déplacement de beaucoup de personnes et une gestion de site de plusieurs heures, je dirais même quelques journées même.

420

**LE PRÉSIDENT :**

J'aurais une question pour monsieur Debs du ministère des Transports. Monsieur Debs, dans le coin, en tout cas où est située cette vanne de sectionnement là, est-ce que l'autoroute est

425 en contrebas ou est au-dessus de cette vanne de sectionnement? Puis est-ce qu'un camion peut facilement s'y rendre? C'est ça que je veux savoir.

**M. ALEXANDRE DEBS :**

430 D'accord. On peut parler ici de mesure de prévention. D'habitude, à l'endroit, effectivement, la vanne est visible à partir de l'autoroute, sauf qu'il y a un fossé, et le tunnel piétonnier du club de golf justement fait en sorte que selon les normes, il est très fort probable qu'il y ait une glissière de sécurité à ce niveau. J'ignore si c'est une glissière semi-rigide ou une  
435 en béton? Une des deux choses. Mais c'est une mesure de prévention très possible qui empêcherait en fait, qui limiterait les probabilités d'accident dans le fossé.

Et pour répondre à la question de vol plané d'un camion-citerne, c'est très peu probable effectivement parce qu'il y a un fossé à ce niveau-là pour atteindre la cible.

440

**LE PRÉSIDENT :**

À l'heure actuelle, il n'y a pas de glissière de sûreté, c'est ça?

445

**M. ALEXANDRE DEBS :**

J'ignore. J'ignore. C'est chose à vérifier, mais il y a de fortes probabilités qu'il y ait une glissière de sécurité compte tenu que c'est une zone de fossé et il y a un ponceau, un tunnel là.

450

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Debs.

455

Monsieur Lefebvre, je pense que vous voulez fournir un petit peu d'information supplémentaire là-dessus?

**M. PAUL LEFEBVRE :**

460

Effectivement. Ça faisait partie d'une des questions lors de l'avis de recevabilité initial. Le ministère de la Sécurité publique, on demandait:

*«L'initiateur entend-il prendre des mesures pour protéger la vanne de sectionnement d'un impact de véhicule léger ou lourd?»*

465

À cette question-là, ils ont répondu que:

*«Il existe actuellement des mesures de protection de la vanne de sectionnement. En effet, en bordure sud de la voie de circulation et de l'autoroute 40, une glissière métallique et de béton*

470 *représente le premier point de protection. Cette glissière, sur une longueur totale d'environ 150 mètres, a été implantée simultanément à la construction du tunnel traversant l'autoroute 40. Le tunnel est utilisé lors de la saison de golf. Elle débute à environ 175 mètres de la vanne pour se terminer à environ 25 mètres de cette dernière.*

475 *Le second point de protection consiste en la présence d'une clôture métallique ceinturant l'accès au tunnel. Cette clôture a été prolongée de part et d'autre du tunnel depuis la limite du ministère des Transports vers le terrain de golf, créant ainsi une protection supplémentaire.*

480 *Par ailleurs, la dénivellation présente à l'accès du tunnel représente également d'une certaine façon une protection pour la vanne.*

*Les troisième et quatrième points de protection sont constitués de la clôture existante à la limite des propriétés du ministère des Transports et du terrain de golf et de celle existante sur le pourtour de la vanne de sectionnement.*

485 *Compte tenu de ce qui précède, il est peu probable qu'un véhicule circulant en direction est sur l'autoroute 40 puisse atteindre la vanne de sectionnement.»*

**LE PRÉSIDENT :**

490 Merci, monsieur Lefebvre.

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

495 J'aurais aimé entendre monsieur Ostiguy me parler en fonction du manque d'accessibilité en eau dans ce secteur. Parce que ce n'est pas un secteur résidentiel.

**LE PRÉSIDENT :**

500 Monsieur Ostiguy?

**M. MARC OSTIGUY :**

505 Effectivement, les points d'eau sont plus difficiles d'accès. De toute façon, il y en a moins, beaucoup moins dans les zones où ce qu'il n'y a pas d'habitations. Le réseau de distribution en eau est fait en fonction de desservir une population qui est sectorielle. Donc, où ce qu'on a des champs, il n'y a pas d'alimentation possible en eau. En tout cas, on n'aura pas le choix, il faut créer des pompes à relais. Donc, on fait des installations d'une pompe à une autre avec une distance d'environ, je vous dirais, à peu près 5-600 pieds. Et on doit procéder avec les délais qui s'imposent.

510

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

Dans ce secteur, les bornes sont-elles très, très loin?

515 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Bibeau, c'est à moi.

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

520

Excusez.

**LE PRÉSIDENT :**

525

Pas parce que je suis beau et fin, mais c'est parce que vous n'avez pas le choix.

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

Dans ce secteur, les bornes sont quand même loin l'une de l'autre pour faire le relais?

530

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Ostiguy?

535

**M. MARC OSTIGUY :**

Oui. Elles sont beaucoup plus loin que celles qu'on a présentement. Ça varie environ 500 pieds des bornes d'incendie lorsqu'on a un secteur résidentiel et commercial et industriel. Quand on a des parcs comme ça, ça peut augmenter les distances évidemment.

540

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

Merci.

545 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

**M. MARC OSTIGUY :**

550

Peut-être juste un point à rajouter. C'est que la question qui a été posée à monsieur Debs à propos d'un genre de champ qu'on peut retrouver, on a des photos ici qu'on pourrait peut-être vous montrer, avoir une idée à peu près de qu'est-ce qu'on retrouve pour le genre de barrière. Je ne me souviens pas à quelle page qu'on le trouve, mais on peut vous le remettre.

555

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous pouvez les déposer à la commission ces photos-là?

560

**M. MARC OSTIGUY :**

On n'a pas douze exemplaires, monsieur.

**LE PRÉSIDENT :**

565

Non, mais un exemplaire sera suffisant.

**M. MARC OSTIGUY :**

570

Oui. On va vous organiser ça.

**M. ALEXANDRE DEBS :**

575

Pardon. C'est juste pour confirmer que c'est bien une glissière rigide qui a été installée.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui. Exact, oui.

580

Monsieur Ostiguy, on va juste les prendre, les déposer à l'arrière pour consultation, puis on verra si c'est nécessaire de les garder. Donc, madame Bibeau, vous pouvez aller les consulter à l'arrière, si vous voulez.

Madame Loubert, je vous attends avec impatience.

585

**Mme NICOLE LOUBERT :**

J'aimerais poser la question que je n'ai pas pu poser tout à l'heure.

590

**LE PRÉSIDENT :**

Je m'excuse. J'aurais dû vous laisser, mais...

**Mme NICOLE LOUBERT :**

595

Alors, j'ai le droit à quatre d'abord. C'est parfait.



**LE PRÉSIDENT :**

600           Là, vous exagérez, mais trois, je suis d'accord.

**Mme NICOLE LOUBERT :**

605           D'accord. Alors, je reprends ma question de tout à l'heure et peut-être la poser autrement, en fait. Est-ce que les personnes-ressources qui sont ici peuvent nous garantir que Gaz Métro s'est engagée dans l'étude d'impact à utiliser la meilleure technologie disponible et ce, pour tout le design du pipeline et des équipements et de la sécurité?

**LE PRÉSIDENT :**

610           En fait, vous savez qu'il existe une procédure tant au niveau du BAPE qu'au niveau du ministère de l'Environnement, et au niveau du ministère, ça s'appelle la recevabilité de tout ça. Et, évidemment, dans leur analyse environnementale que le ministère va faire -- bien, je vais laisser la parole à madame Martel, parce que ça la regarde beaucoup plus que moi, finalement, et je ne voudrais pas empiéter sur ses prérogatives.

**Mme NATHALIE MARTEL :**

620           Alors, éventuellement, si le projet est autorisé, s'il y a une autorisation gouvernementale, il y aura de la part du promoteur préparation des plans et devis détaillés pour le gazoduc qui seront remis au ministère de l'Environnement, et ça sera la responsabilité de notre ministère de vérifier que tout est conforme et que justement les structures présentées respectent à la fois l'étude d'impact et aussi les codes d'usage de sécurité pour ce type d'installation.

**LE PRÉSIDENT :**

625           Donc, avant d'émettre le certificat d'autorisation, vous allez analyser, regarder tout ça et vous assurer de la conformité, finalement.

**Mme NATHALIE MARTEL :**

630           Oui. Je veux insister sur le fait qu'à ce moment-là, on va avoir le détail vraiment des structures qui vont être mises en place. Chose qu'on ne peut pas avoir présentement, mais qu'on a au moment de l'autorisation finale.

635

**LE PRÉSIDENT :**

          Merci, madame Martel.

640 **Mme NICOLE LOUBERT :**

Donc, ce que j'entends comme réponse, c'est qu'on se fie sur les normes et règlements mais ce n'est pas la meilleure technologie disponible. Et à plusieurs occasions, j'ai entendu parler après-midi d'une vanne qui allait être meilleure aussi. En tout cas, je n'arrive pas à comprendre l'engagement, pourquoi c'est si difficile d'avoir les documents écrits ou de savoir...

645 Le ministère me dit: «On va regarder pour la recevabilité la part des codes et règlement» mais, finalement, ce que je veux dire, c'est que toujours c'est ça qu'on nous répond. «On se fie aux normes. On se fie aux règlements.» On posait des questions aujourd'hui, finalement sur quoi on se base? Est-ce que c'est sur, par exemple, la densité, des trucs comme ça, ou bien si on se base sur les conséquences potentielles? Et c'est ça que je demande comme question. Est-ce qu'on se base uniquement sur les codes et règlements en usage ou si on va au-delà de ça pour protéger l'est de Montréal et les citoyens?

655 **LE PRÉSIDENT :**

En fait, toute construction est régie par des règlements évidemment et par des normes. Dans le cas d'un gazoduc, c'est régi par des normes qui se doivent d'être respectées.

660 Au niveau de densité de population, au niveau de tout ça, on nous a mentionné cet après-midi qu'il y avait le CRAIM, je crois, et donc c'est très réglementé. Et d'ailleurs, l'autre soir, monsieur Ostiguy faisait mention que pour un bâtiment comme ce que Gaz Métro veut installer ou poste de livraison, ça correspond à F1, je crois. C'est ça, monsieur Ostiguy? Donc, c'est normé, c'est cadré, c'est supervisé.

665 Évidemment, quand on parle de technologie, je pense que Gaz Métro n'a pas intérêt à ne pas prendre la meilleure technologie. Et c'est une compagnie quand même qui va regarder la technologie qui va être la plus apte à répondre adéquatement. Mais ça, cet aspect-là, je vais demander à monsieur Doré de peut-être expliciter ou d'aller plus avant là-dedans.

670 **M. CLAUDE DORÉ :**

Monsieur le président, pour continuer dans la réponse, Gaz Métro, comme vous l'avez bien dit, va suivre tous les normes et règlements en vigueur, ce qui nous assure d'un haut standard de qualité. Et, en plus, on va toujours chercher la meilleure technologie disponible pour répondre à l'intention du code.

675 Si l'intention du code est de dire que dans tel endroit, on doit installer des mécanismes qui vont arrêter le gaz en cas d'épanchement, le code ne spécifiera pas lequel, mais notre étude d'ingénierie plus détaillée va aller chercher les meilleurs équipements sur le marché pour faire cette chose-là.

685           Donc, oui, nous allons installer, nous allons respecter les codes et trouver les meilleures technologies disponibles. Lors de l'ingénierie définitive, plus détaillée, nous allons avoir ces informations-là sur les plans qui seront transmis au ministère de l'Environnement.

**LE PRÉSIDENT :**

690           Merci, monsieur Doré.

          Vous avez droit à une troisième question.

**Mme NICOLE LOUBERT :**

695           Quand on regarde le rapport d'enquête sur le pipeline 2000 en Colombie-Britannique, il y a deux éléments qui m'ont fait sursauter un petit peu.

700           D'abord, le premier, il y avait un changement de pression, une baisse de pression – j'ai le chiffre ici – de 207 kPa par minute. Et ça avait été considéré comme un événement et non comme une alarme. C'est-à-dire que lorsqu'il y a une suite d'événements, là, on va considérer qu'il y a un danger. Mais cette fois-là, non, et on a considéré que c'était juste un événement. Ça, c'est le premier point qui me questionne au niveau de la sécurité.

705           Le deuxième point, le gazoduc n'avait plus de revêtement sur la section où il y a eu le dommage, mais le revêtement était correct en aval et en amont. Pourtant, il y avait eu des inspections en 1981, 91 et 98 par des outils d'inspection interne. Il y avait une perte de flux magnétique. Là, pour moi, ce n'est pas clair ce bout-là. Mais quoi qu'il en soit, il y a eu une corrosion superficielle par piqûre à un point dur sur une surface extérieure. Donc, il y a des problèmes de corrosion, malgré certaines inspections internes.

710           Je sais que c'est très difficile – tout ce que j'ai lu – c'est très difficile de comparer un pipeline à un autre selon l'âge de la construction et tout ça. Mais comment, nous, on peut être sûrs que pour 100 ans – parce qu'un pipeline, ça peut être 100 ans – comment on peut être sûrs que la corrosion va être bien surveillée, qu'on n'aura pas ces problèmes de point dur, qu'il y a vraiment, que le type de sol, par exemple... c'est dans le roc si je ne me trompe pas. Alors, comment on peut être sûrs que tous ces éléments-là, est-ce que le sol est acide ou non, enfin, qu'est-ce qui a rapport avec cette sécurité de corrosion par rapport à ce cas-là et par rapport à notre sécurité ici en comparaison.

720           **LE PRÉSIDENT :**

725           Là, ce cas-là, je ne peux pas vous répondre, je ne le connais pas. Je vais demander quand même à peut-être des gens, soit madame Pineau, est-ce que vous êtes au courant de ce fameux cas?

**Mme CATHERINE PINEAU :**

Je ne suis pas au courant du cas dont madame fait mention, non.

730 **LE PRÉSIDENT :**

Et vous, monsieur Doré, chez Gaz Métro, est-ce que vous êtes en mesure de connaître ce cas-là?

735 **M. CLAUDE DORÉ :**

Le cas qui est relevé ici m'est inconnu.

740 **LE PRÉSIDENT :**

Là-dessus, on ne peut pas vous répondre.

**Mme NICOLE LOUBERT :**

745 C'est sur le site Internet.

**LE PRÉSIDENT :**

De?

750

**Mme NICOLE LOUBERT :**

De l'Office national.

755 **LE PRÉSIDENT :**

En fait, l'autre volet de votre question, ça a trait aux précautions que va prendre Gaz Métro pour faire en sorte d'enrayer cette problématique-là de corrosion, etc.

760 **Mme NICOLE LOUBERT :**

Et si ce qu'ils vont prendre est suffisant.

**LE PRÉSIDENT :**

765

Ça, c'est eux qui vont vous répondre, ce n'est pas moi.

**Mme NICOLE LOUBERT :**

770 S'il vous plaît.

**LE PRÉSIDENT :**

775 Monsieur Doré, je vous cède la parole.

**M. CLAUDE DORÉ :**

780 Merci, monsieur le président. Toutes les conduites d'acier de Gaz Métro sont protégées cathodiquement à l'aide des équipements suivants: un revêtement haute résistivité qui isole l'acier du sol environnant. Première des choses. Et pour pallier à des petits défauts qu'il peut y avoir dans ce revêtement, nous appliquons un courant de protection cathodique qui est là pour polariser l'acier et empêcher que lésion Fe+ – excusez – pour que la corrosion s'installe. On va arrêter.

785 Et, pour s'assurer de ça, nous avons des programmes d'entretien annuel. À chaque année, nous lisons les potentiels à des bornes de référence. À chaque cinq ans, nous faisons les lectures rapprochées aux 10 mètres afin de s'assurer que, en tout temps, il y a un courant de protection suffisant et que nous ne perdons pas de courant par des défauts de revêtement, ce qui est la cause de la corrosion.

790 Donc, nous avons à travers nos programmes d'entretien rigoureux, nous contrôlons nos pipelines et la qualité de nos pipelines.

**LE PRÉSIDENT :**

795 Merci, monsieur Doré.

**Mme NICOLE LOUBERT :**

800 Est-ce que les ministères peuvent dire, par exemple, que cette protection-là est hautement suffisante?

**LE PRÉSIDENT :**

805 Je vais retransmettre votre dernière question – qui est la quatrième – à madame Martel.

**Mme NATHALIE MARTEL :**

810 J'avoue que dans ces cas-là, nous, on fonctionne avec les codes et les règlements en vigueur dans l'industrie. Alors, on se fie avec ce qui est présentement reconnu comme étant la bonne façon de procéder et on s'assure que le promoteur va dans ce sens-là. Mais, nous aussi, on s'enligne sur les codes et les règlements qui sont acceptés par la société canadienne.

Je profite de l'occasion peut-être pour revenir sur une question de madame Loubert, si vous permettez?

815

**LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

820

**Mme NATHALIE MARTEL :**

Parce que j'ai l'impression qu'il y a un volet de sa question qui n'avait pas été répondu quand elle parlait justement des codes et des règlements, comme quoi on lui rappelle sans arrêt qu'on applique ces codes-là. Mais ce que j'entendais dans sa question, c'est qu'elle se préoccupait: est-ce qu'on garde le contexte d'insertion? Puis ça, oui, on le fait par l'étude d'impact.

825

Alors, là, ce n'est plus une question de code et de règlement. Là, ça, c'est plus pour régir la façon de construire les installations qu'on utilise. Mais maintenant, en termes d'acceptabilité du projet, on regarde via l'étude d'impact le contexte d'insertion du projet, puis, à ce moment-là, on évalue vraiment est-ce que le projet est acceptable étant donné son milieu d'insertion.

830

Alors, c'est la qualité du processus d'évaluation environnementale d'avoir une étude qui détaille précisément, finalement, le contexte d'insertion des projets et qui permet de tenir compte des éléments du milieu.

835

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame Martel.

840

Vous pouvez rester là, madame Loubert, parce que je suis certain que vous allez avoir d'autres questions. Mais je vais faire venir madame Bibeau à côté de vous. Ça va vous éviter un va-et-vient.

845

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

J'ai d'autres questions, mais pour faire suite à ce que madame vient de dire là, le contexte d'insertion du projet, je vais me référer au projet Interquisa. Interquisa a été fait en fonction de contexte d'insertion dans le milieu. Mais aujourd'hui, on a su, cette année on a su que Interquisa utilisait la capacité maximale en gaz. Donc, quand ce projet a été mis dans le contexte d'insertion du projet du BAPE, on n'a pas planifié que éventuellement on aurait besoin de plus de gaz?

850

855           Présentement, on est en évaluation pour faire venir encore plus de gaz. Mais dans le  
contexte d'insertion du projet, est-ce qu'on va évaluer la possibilité qu'il y ait une usine de  
cogénération pour alimenter encore plus en gaz des projets qui ont besoin d'expansion, genre  
Interquisa ou autre industrie? On n'en parle pas, mais ça demeure que c'est un contexte  
d'insertion de projet dans un milieu, un environnement.

860           J'aimerais comprendre comment on évalue ces projets d'expansion dans un contexte  
d'insertion.

**LE PRÉSIDENT :**

865           Madame Martel, vous êtes familière avec le projet Interquisa peut-être vous?

**Mme NATHALIE MARTEL :**

870           Non, je ne suis pas familière avec ce projet en particulier. Mais, par contre, je peux vous  
expliquer comment ça se passe quand il y a des modifications qui sont faites au projet, des projets  
qui ont passé par la Procédure d'évaluation environnementale.

875           Alors, il peut y avoir certaines modifications qui peuvent être faites à un projet mais, à  
chaque fois, on doit se poser la question au ministère de l'Environnement: est-ce que ça change  
de façon substantielle et significative le projet d'origine qui a été évalué et qui a fait l'objet de débat  
public ou d'information du public.

880           Et, à partir de l'évaluation qui en est faite, on peut juger qu'à un moment donné, ça  
demande une modification de décret et même, à la limite, ça pourrait demander de nouvelles  
consultations du public.

885           Il pourrait y avoir, par exemple, des modifications à un projet qui pourraient être juste de  
modifier certaines composantes mécaniques, qui aurait peu d'impact, qui ne changerait pas les  
émissions, par exemple, du projet dans l'environnement, que ce soit dans les composantes eau-  
air-sol. À ce moment-là, ça passe simplement par une modification de certificat d'autorisation du  
ministère et ça ne fait pas l'objet d'une réévaluation complète. Mais c'est du cas par cas.

890           On évalue selon est-ce que les modifications changent de façon substantielle le projet qui  
a été analysé en public. Par respect pour la procédure, parce que si on pouvait faire les  
modifications par la suite sans retourner, bien, effectivement, on pourrait se ramasser avec des  
projets qui ne sont plus acceptables socialement ou sur le plan de l'environnement. Et il faut qu'on  
respecte cet aspect-là de la procédure.

895 **LE PRÉSIDENT :**

Exact. Merci, madame Martel.

900 **Mme SYLVIE BIBEAU :**

900

Donc, ça demeure que le contexte du projet dans l'est de Montréal, c'est un milieu, comme monsieur Ostiguy a dit, qui est un parc d'industries lourdes à haut risque d'accident majeur. Et on s'aperçoit que dans les mesures de calcul, on parle toujours du projet, mais on ne parle pas de la somme des projets ou de ce projet-là dans la somme d'usines qui sont déjà existantes. Mais dans l'est de Montréal, c'est comme ça qu'on devrait le voir.

905

Donc, je souhaite en tous les cas qu'éventuellement, on en vienne à voir cette vision élargie des projets qui viennent s'implanter ici.

910

Pour ma deuxième question: le poste d'échange va être construit ou le poste de transfert va être construit dans un milieu boisé sous une ligne de haute tension d'Hydro. Si une fuite provient de la conduite haute pression et que les arbres brûlent, comment les mesures d'urgence vont être activées?

915 **LE PRÉSIDENT :**

Si j'ai bien compris, s'il y a une fuite du gazoduc ou une fuite de...

920 **Mme SYLVIE BIBEAU :**

920

De ce poste.

**LE PRÉSIDENT :**

925

De ce poste.

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

Qui proviendrait probablement de haute pression, parce qu'on a les deux. On a la haute et la basse. Mais la haute, c'est une grosse fuite qui pourrait arriver.

930

**LE PRÉSIDENT :**

Il me semble, et je vais envoyer la balle à monsieur Doré, mais avant toute chose, je pense que ce que monsieur Doré nous avait expliqué hier, c'est que c'est la même quantité de gaz dans un ou dans l'autre. Il y en a une qui est à haute pression; l'autre est à basse pression. Mais je vais laisser monsieur Doré peut-être élaborer un peu plus là-dessus, madame.

935



**M. CLAUDE DORÉ :**

940

La première chose que je voudrais rectifier, c'est que le poste de livraison qui va être installé n'est pas situé sous les lignes d'Hydro-Québec. Il est relativement plus éloigné. La première des choses.

945

La deuxième des choses, c'est que dans notre étude de risques, nous avons prévu le scénario du pire, c'est-à-dire qu'une fuite de gaz qui est potentielle, nous l'avons indiqué, peut s'enflammer quelle qu'en soit la cause. Donc, l'étude de risques que nous avons présentée présente le risque qui est décrit dans la question. Et la façon d'y répondre, c'est avec notre plan des mesures d'urgence qui va continuer à être bonifié avec le Service des incendies de la Ville de

950

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Doré.

955

Madame Loubert?

**Mme NICOLE LOUBERT :**

960

Est-il possible d'avoir par écrit de Gaz Métro et de TQM la liste des accidents ou des quasi-accidents qu'ils ont eus sur leur réseau depuis 10 ans, sur des réseaux comparables à ce qu'ils veulent installer, avec les recommandations et le suivi à ces recommandations. Et j'ajoute, pas juste ce réseau-là mais d'un tuyau plus petit puisqu'il y a eu des accidents importants avec ce tuyau-là.

965

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Doré, est-ce que c'est possible de répondre à la question? Après ça, je passerai la parole à madame Pineau. Est-ce que vous pouvez le déposer, monsieur Doré, effectivement, si vous ne voyez pas d'objection? Ça peut être déposé?

970

**M. CLAUDE DORÉ :**

Je veux être bien sûr de comprendre la question. La question est, est-ce qu'on peut faire la liste des accidents sur des réseaux comparables?

975

**LE PRÉSIDENT :**

Ou quasi-accidents.

980

**M. CLAUDE DORÉ :**

Ou quasi-accidents.

985 **LE PRÉSIDENT :**

Ou quasi-incidents sur des réseaux comparables et également sur de plus petit diamètre en fait de votre réseau. Parce que si on prend, par exemple, ce qu'il y a eu à l'Accueil Bonneau, ce n'était pas un gros réseau, je présume. Ça devait être un petit réseau?

990

**M. CLAUDE DORÉ :**

C'était un réseau de distribution basse pression à 60 livres.

995 **LE PRÉSIDENT :**

Bon, bien, enfin, tous les incidents depuis 10 ans ou quasi-incidents ou accidents, peu importe, sur le réseau de Gaz Métro au cours des 10 dernières années.

1000 **M. CLAUDE DORÉ :**

Monsieur le président, afin de bien cerner votre question, nous sommes ouverts à déposer des documents, soyez-en certain, nous voulons simplement circonscrire la demande pour être bien sûr d'y répondre. Donc, c'est des incidents de feu qui se seraient déclarés sur des conduites? Est-ce que c'est ça qu'est la question?

1005

**LE PRÉSIDENT :**

Madame Loubert.

1010

**Mme NICOLE LOUBERT :**

Ce qui est important pour nous de savoir, c'est si Gaz Métro et TQM gèrent bien leurs réseaux. Si on est en sécurité dans leurs mains, finalement. Donc, autant les accidents, quasi-

1015

accidents, sur des réseaux comparables à ce qui peut être installé et sur le réseau de distribution. Donc, tout genre d'incident peut amener des feux, mais aussi des effets domino, enfin par rapport à la sécurité de l'est.

**LE PRÉSIDENT :**

1020

Est-ce que vous avez bien saisi ce que madame Loubert a exprimé?

**M. CLAUDE DORÉ :**

1025            Nous croyons avoir bien saisi la question et nous allons y répondre, mais il va falloir que nous retournions à nos bureaux et faire des recherches dans nos documents.

**LE PRÉSIDENT :**

1030            Donc, vous allez déposer le tout à la commission?

**M. CLAUDE DORÉ :**

1035            Nous allons déposer.

**LE PRÉSIDENT :**

              Merci beaucoup.

1040            Madame Pineau, au niveau de TQM?

**Mme CATHERINE PINEAU :**

1045            Gazoduc TQM étant régie par l'Office national de l'énergie, l'Office demande d'avoir les rapports de tous les accidents. Donc, tous ces rapports-là ont déjà été soumis à l'Office national de l'énergie et sont donc publics. Mais on pourrait...

**LE PRÉSIDENT :**

1050            Vous pouvez en faire une liste, je présume?

**Mme CATHERINE PINEAU :**

1055            On pourrait produire une liste. Mais l'information que j'aimerais avoir, c'est la définition d'un quasi-accident.

**LE PRÉSIDENT :**

1060            Madame Loubert?

**Mme NICOLE LOUBERT :**

1065            Un quasi-accident, c'est souvent des situations qui, en étant améliorées, évitent de futurs accidents potentiels. Alors, donc, les quasi-accidents, ça peut être, par exemple, je ne sais pas, moi, il y a une fuite, il y a un bris sur le tuyau mais, bon, c'est presque rendu au maximum mais ça l'est pas. On répare ça. Donc, finalement... Ou encore il y a un tiers qui arrive, bon, il y a une

situation où il a failli y avoir un problème mais il n'y en a pas eu. Alors, tout quasi-accident qui a pu mettre un risque au niveau de la sécurité.

1070 **LE PRÉSIDENT :**

Je ne sais pas si, un, cette information-là existe. Il faudrait que je voie avec madame Pineau.

1075 **Mme NICOLE LOUBERT :**

En rapport avec la sécurité toujours.

1080 **Mme CATHERINE PINEAU :**

La liste des accidents peut être facilement mise en place. La liste des quasi-accidents, je ne promets pas que ce soit exhaustif. Mais, de toute façon, je ne sais pas à quel point, si ça peut être rendu public ou quoi que ce soit. Les accidents sont déjà rendus publics.

1085 **LE PRÉSIDENT :**

Vous pouvez vérifier tout ça, puis nous faire part de ce qui est possible et de ce qui n'est pas possible, et on le déposera sur le site de la commission.

1090 **Mme CATHERINE PINEAU :**

Parfait.

1095 **Mme NICOLE LOUBERT :**

Un sommaire des éléments qui reviennent, enfin, sans avoir le détail, avoir les raisons des quasi-accidents, O.K.? Donc ce qui est autour, le sujet du quasi-accident. Et voir ceux qui se répètent souvent. Et surtout aussi quels ont été les correctifs apportés par les différentes compagnies.

1100 **Mme CATHERINE PINEAU :**

1105 Je peux répondre brièvement sur une des causes principales de quasi-accident, c'est l'excavation par des tiers. Puis la mesure que l'on fait, c'est qu'on surveille le réseau avec des patrouilles aériennes. La fréquence varie dans les différents secteurs, mais dans le secteur de l'est de l'île de Montréal, c'est deux fois par semaine. Donc, c'est la meilleure mesure de mitigation qu'on trouve pour contrer l'excavation par des tiers.

**LE PRÉSIDENT :**

1110

Merci, madame Pineau.

**Mme NICOLE LOUBERT :**

1115

Est-ce qu'il va y avoir un comité de suivi tant pendant la construction que pendant la période de fonctionnement par la suite, et pour combien de temps? Et comment ça va fonctionner?

**LE PRÉSIDENT :**

1120

Je vais demander à monsieur Doré de répondre à cela.

**M. PHILIPPE BATANI :**

1125

Monsieur le président...

**LE PRÉSIDENT :**

1130

Monsieur Batani, excusez-moi. Je vous ai confondu.

**M. PHILIPPE BATANI :**

Vous m'aviez oublié.

1135

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

**M. PHILIPPE BATANI :**

1140

Gaz Métro s'engage à former un comité de suivi lors de la période de construction auquel tous les citoyens qui le désirent pourront se joindre et obtenir toute l'information possible sur l'évolution des travaux.

1145

**LE PRÉSIDENT :**

Et, par la suite, pour les années subséquentes, est-ce qu'il y a un suivi qui est assumé?

**M. PHILIPPE BATANI :**

1150

Il faut comprendre que le réseau de Gaz Métro fait près de 10 000 kilomètres de long à travers tout le Québec.

**LE PRÉSIDENT :**

1155

Non, mais on ne parle pas de tout le Québec, monsieur Batani.

**M. PHILIPPE BATANI :**

1160

Oui, je comprends, mais...

**LE PRÉSIDENT :**

1165

On parle strictement, si on fait abstraction, là, on parlait de de Lorimier, cet après-midi, en allant vers l'est, point. Juste cette partie-là. Ça va être suffisant j'imagine? Même pas. C'est surtout, vous, madame Loubert, à partir du point A à aller au point B. C'est ça? C'est juste ce suivi-là finalement, monsieur Batani. Donc, on réduit, on passe de 10 000 à 4 kilomètres. Ce n'est pas si mal.

1170

**M. PHILIPPE BATANI :**

1175

Je comprends. Je comprends très bien la question. Ce qui est notre préoccupation, c'est la justification de former un comité de suivi sur un tronçon de 4 kilomètres comparativement au 4 000, par exemple, autres kilomètres qui traversent le Québec. Si la commission demande qu'il y ait un comité de suivi qui soit formé pour une période de temps suivant la construction, Gaz Métro se pliera à cette requête sans problème.

**LE PRÉSIDENT :**

1180

Vous me donnez beaucoup de responsabilité ce soir, monsieur Batani. Merci.

Madame Loubert? Ils se sont engagés à réaliser un suivi durant la construction et c'est ouvert à tous les citoyens.

1185

**Mme MARIE TURCOTTE :**

Et après la construction?

**LE PRÉSIDENT :**

1190

C'est à vous de négocier avec.

**Mme NICOLE LOUBERT :**

1195

J'aimerais ça qu'il y ait un engagement ferme. C'est très important parce que j'ai participé à plusieurs audiences publiques et ces engagements-là sont extrêmement importants, voire

important qu'ils soient inclus dans des décrets lorsqu'il y en a. Alors, ce serait important pour nous de savoir qu'il n'y a pas juste un suivi pendant la construction, mais par après aussi. Pourquoi? Mais, là, je ne ferai pas la présentation ce soir, mais...

1200

**LE PRÉSIDENT :**

Non, ça, savez-vous, ça va faire partie de votre mémoire.

1205

**Mme NICOLE LOUBERT :**

Exact.

**LE PRÉSIDENT :**

1210

Et je vous arrête là. D'accord?

**Mme NICOLE LOUBERT :**

1215

D'accord. Est-ce que TQM a arrêté son comité de suivi ou s'il continue?

**LE PRÉSIDENT :**

1220

Madame Pineau ou peut-être encore madame Martel, est-ce que avec PNGTS, c'est terminé le comité de suivi?

**Mme NATHALIE MARTEL :**

1225

À ma connaissance, oui, mais il faudrait que je fasse une vérification pour être sûre à 100 %.

**LE PRÉSIDENT :**

1230

Savez-vous combien d'années ça peut avoir duré, si c'est terminé? Est-ce que c'est depuis 3 ans ou 5 ans que le suivi...

**Mme NATHALIE MARTEL :**

1235

Plutôt de l'ordre de 5 ans mais, non, vraiment, il faut que j'aille voir au dossier.

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Donc, vous allez nous apporter réponse et on la déposera sur le site.

1240 **Mme NATHALIE MARTEL :**

Oui, oui. Bien sûr.

1245 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord? Merci, madame Martel.

Merci, madame Loubert.

Madame Bibeau, à votre tour.

1250 **Mme SYLVIE BIBEAU :**

Oui. On a parlé du scénario normalisé et du scénario alternatif. Ce qui a été retenu, c'est le scénario alternatif parce que c'est un tracé linéaire, si j'ai bien compris. Mais le poste d'échange, lui, y a-t-il eu un scénario normalisé?

1255 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Doré, est-ce que vous pouvez répondre à cette question, s'il vous plaît?

1260 **M. CLAUDE DORÉ :**

Pour le poste de livraison, le scénario qui a été pris c'est le scénario du pire en considérant qu'il y aurait explosion d'un des bâtiments. Et les distances ont été données dans les résultats. On parle d'une surpression qui touche un PSIG ou 6.89 kPa sur une distance de 75 mètres. Donc, c'est déjà présenté dans notre étude de risques.

1265 **LE PRÉSIDENT :**

1270 Mais est-ce que c'est un scénario alternatif ou normalisé? C'est un ou l'autre que madame Bibeau veut savoir.

**M. CLAUDE DORÉ :**

1275 C'est un scénario, dans ce cas-ci, normalisé, parce qu'on considère que nos détecteurs, nos systèmes d'évacuation n'auront pas fonctionné, donc qu'il y aura eu explosion. Il ne peut pas y avoir pire que ça pour un bâtiment.

**LE PRÉSIDENT :**

1280 Merci.



**Mme SYLVIE BIBEAU :**

1285 J'aimerais savoir si ça ne serait pas avantageux d'avoir uniquement une conduite de basse  
pression tout au long du trajet, plutôt qu'une section de haute pression, puisque cette section,  
elle ne peut pas contenir du mercaptan qui est un indicateur d'une fuite de gaz. Donc, si jamais il  
y a fuite de gaz le long de l'autoroute 40, les gens ne pourront pas le savoir parce qu'il n'y a pas  
de mercaptan, même au niveau du poste d'échange, s'il y a évacuation de cette conduite. Donc,  
ça serait peut-être avantageux d'avoir uniquement une conduite de basse pression.

1290

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous voulez savoir pourquoi que ce n'est pas une conduite de basse pression tout  
au long. Monsieur Doré, s'il vous plaît.

1295

**M. CLAUDE DORÉ :**

Le projet a été conçu en tentant de minimiser au maximum la longueur du réseau haute  
pression. Le premier site qui a été trouvé est le P<sub>8</sub>, celui que nous avons retenu dans notre  
demande parce qu'il était impossible d'installer, de trouver un terrain suffisamment grand pour  
1300 installer le poste de livraison avant ce point-là. Donc, c'est le site le plus près que nous avons  
trouvé avec toujours l'idée de minimiser la distance.

**LE PRÉSIDENT :**

1305

Merci, monsieur Doré.  
Madame Loubert?

**Mme NICOLE LOUBERT :**

1310

J'aimerais comprendre. Il y a un élément que je n'ai jamais réussi à comprendre dans tous  
les documents, c'est à qui on va faire affaires? Il y a Gaz Métro, il y a TQM, il y a comme trois  
instances. Et, par exemple, le poste de...

**LE PRÉSIDENT :**

1315

Poste de livraison.

**Mme NICOLE LOUBERT :**

1320

... poste de livraison, il y a comme -- TQM et Gaz Métro sont ensemble mais qui va  
gérer? Qui va, en cas de problème, qui va être...

**LE PRÉSIDENT :**

1325

Chacun gère sa partie. D'ailleurs, c'est très bien indiqué dans l'étude d'impact. Il y a 60 % qui va être de Gaz Métro, 40 % TQM. Donc, à moins que je me trompe, la conduite de haute pression qui va appartenir à TQM va arriver au poste de livraison dans la partie TQM qui correspond grosso modo à 40 %, ça va être TQM. Et l'autre partie, le 60 % ainsi que la conduite

1330

de haute pression qui s'en va vers le poste existant de Gaz Métro va appartenir à Gaz Métro.

Est-ce que je me trompe, monsieur Doré?

**M. CLAUDE DORÉ :**

1335

Tout à fait. Votre description est la bonne, monsieur.

**LE PRÉSIDENT :**

1340

Merci.

**Mme NICOLE LOUBERT :**

1345

À plusieurs reprises... il faut toujours comprendre qu'on est dans un contexte, O.K., dans un contexte pour les citoyens où on a déjà eu plusieurs expériences dans le passé et, entre autres, on discutait avec les gens qui étaient ici localement. Et quand on arrivait, par exemple, à l'ex-Communauté urbaine de Montréal et lorsqu'il y avait un enjeu plus précis, plus important, tout d'un coup, les gens de Toronto ou de Calgary arrivaient ici. Et c'était eux autres tout d'un coup qui étaient nos interlocuteurs ou en tout cas qui prenaient les décisions.

1350

Alors, dans ce contexte-là, j'ai beaucoup de mal à comprendre le rôle de Gaz Métro, le rôle de TQM et TransCanada Pipeline. En tout cas, ce n'est pas clair pour moi qui gère quoi et à qui, si on veut avoir des changements de fonds ou une assurance, parce que Gaz Métro s'engage mais, de l'autre côté, il y a TQM. En tout cas, ce n'est pas clair pour moi qui contrôle tout ça.

1355

**LE PRÉSIDENT :**

1360

Parfait. Monsieur Doré, pouvez-vous nous faire un bel éventail de tout ça pour qu'on comprenne très bien qui est responsable de quoi et à qui on devra s'adresser dans ce cas-ci.

**M. CLAUDE DORÉ :**

1365

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Et, après cette réponse, nous allons prendre une petite pause. Allez-y, monsieur Doré.

1370 **M. CLAUDE DORÉ :**

Je vous rappelle que TQM est détenue à parts égales par TransCanada et Gaz Métro. Ça, c'est l'entité TQM. Bon, pour ce projet en particulier, l'ingénierie, la construction va être faite par Gaz Métro dans son entité. Une fois la construction terminée, le pipeline haute pression et le poste de mesurage sur le 40 % du terrain va être remis à TQM pour entretien et opération, et le reste, le poste de livraison et la conduite basse pression va être à Gaz Métro pour qu'il continue son opération. Donc, après construction et mise en gaz, les entités TQM et Gaz Métro reprennent tous leurs droits.

1380 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Doré.

Est-ce que ça vous éclaire un peu plus, madame Loubert?

1385

**Mme NICOLE LOUBERT :**

Non.

1390 **LE PRÉSIDENT :**

Pas du tout?

**Mme CATHERINE PINEAU :**

1395

Monsieur Lafond, j'aimerais juste faire une petite précision.

**LE PRÉSIDENT :**

1400

Oui, allez-y, madame Pineau.

**Mme CATHERINE PINEAU :**

1405

Comme monsieur Doré a dit, Gazoduc TQM appartient à parts égales entre Gaz Métro et TransCanada. Depuis le 1er janvier 2003, c'est TransCanada qui fait l'opération du réseau de TQM en même temps que faire l'opération de son réseau au Québec, fait aussi l'opération du réseau de TQM.

1410           Donc, c'est pour ça que, moi, je travaille pour TransCanada et je représente Gazoduc TQM parce que c'est TransCanada qui a le mandat d'opérer les installations existantes de Gazoduc TQM.

**LE PRÉSIDENT :**

1415           Est-ce que ça va mieux?

**Mme CATHERINE PINEAU :**

1420           Donc, si je peux juste rajouter, Gazoduc TQM demeure une entité, mais n'a plus de personne qui opère ces installations, a demandé à TransCanada d'opérer les installations existantes. Et pour tout ajout, tout nouveau projet, c'est un cas par cas, demande soit à son propriétaire Gaz Métro ou soit son propriétaire TransCanada de faire les nouvelles installations.

**LE PRÉSIDENT :**

1425           Est-ce qu'il y a encore des employés chez TQM?

**Mme CATHERINE PINEAU :**

1430           Il y a quatre employés qui s'occupent de la gestion en général de l'entreprise, mais plus des opérations au jour le jour.

**LE PRÉSIDENT :**

1435           Donc, les opérations relèvent du propriétaire qui est TransCanada. C'est ça? À parts égales avec Gaz Métro.

**Mme NICOLE LOUBERT :**

1440           Est-ce qu'il y a un fonds de fiducie, par exemple, ou l'équivalent, qui fait que si un jour ce pipeline-là ne fonctionne plus ou je ne sais pas, dans 50, 100 ans, peu importe, ou même avant, que ce pipeline-là, est-ce qu'il va rester là? Est-ce qu'il va être enlevé intégral? Si la compagnie fait faillite, lève les pattes, qu'est-ce qui arrive avec la suite?

1445           **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Doré.

**M. CLAUDE DORÉ :**

1450           J'avoue être pris par... j'ai toujours pensé que Gaz Métro serait là pour tout le temps. C'est mon opinion. J'avoue ne pas connaître les mesures légales, si jamais Gaz Métro tombait en

faillite. J'avoue ne pas les connaître. Donc, nous prenons cette question en délibéré et nous allons vous revenir avec une réponse.

1455

**LE PRÉSIDENT :**

Et l'autre volet de la question de madame Loubert, elle demandait s'il y avait un fiduciaire, s'il y avait des argents déposés en fiducie. Ça aussi, cet aspect-là, ça va être regardé?

1460

**M. CLAUDE DORÉ :**

Ça va être regardé dans la même optique, monsieur, pour répondre à la double question.

1465

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Merci beaucoup.

Une dernière question, madame Bibeau?

1470

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

Je vous remercie, mais j'ai terminé là.

1475

**LE PRÉSIDENT :**

On va revenir, d'accord, madame Loubert? Merci. On prend une pause de quelques minutes et on vous revient.

1480

**SUSPENSION DE LA SÉANCE**

\*\*\*\*\*

**REPRISE DE LA SÉANCE**

**LE PRÉSIDENT :**

1485

Je vous permets une dernière question. Ensuite, la Commission a quelques interrogations. Allez-y. Vous en avez une, vous aussi? Bon, chacune une. On va bien s'entendre. Parfait, merci. Allez-y, madame Loubert.

1490

**Mme NICOLE LOUBERT :**

J'en ai une, en fait, qui a été posée indirectement à plusieurs reprises et qui n'a jamais été vraiment approfondie. C'est le genre d'emplois. En fait, c'est ce projet-là, qu'est-ce qu'il peut amener pour l'est? Combien d'emplois prévoyez-vous ajouter avec ce gazoduc-là et quel genre d'emplois?

1495

1500 Parce que souvent quand un projet vient, un des éléments qu'on retient beaucoup au niveau des études d'impact, c'est le nombre d'emplois. Et j'insiste au niveau du genre d'emplois, le genre d'industrie. J'aimerais ça être capable de voir quel type d'industrie ça peut amener dans l'est et pour chacune, à peu près quelle quantité, quel volume qu'on peut avoir, un ordre de grandeur.

1505 Par exemple, on a dit qu'il y en avait environ 100 000 de disponibles. Bon, 100 000 de disponibles, ça peut être une grosse industrie, on a dit hier. Donc, si c'est une grosse industrie, de quel genre? Sinon, combien de petites industries? Est-ce que ça permet de doubler Interquisa? J'aimerais qu'on fasse le tour de ce volet-là. Ça fait plusieurs questions qu'il y a là-dessus, puis on n'a jamais eu vraiment la réponse.

1510 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Doré.

**M. CLAUDE DORÉ :**

1515 Monsieur le président, d'abord, les emplois créés. Donc, il va y avoir des emplois créés par le projet. C'est un projet qui va coûter 11.4 M\$, donc une grande partie de ça va être versée en salaire à des ouvriers de la construction. Donc, ça, c'est le volet construction.

1520 Le deuxième volet, entretien. On ne prévoit pas engager de personnel supplémentaire pour Gaz Métro. Déjà, nous opérons sur l'île 2 500 kilomètres de réseau. Nous allons ajouter à terme, avec ce projet, 2 kilomètres de réseau et un poste de livraison. Nous ne prévoyons pas embaucher davantage de personnel dû à ce projet-là. Ça, c'est des emplois chez Gaz Métro.

1525 Le deuxième volet de la question. Ce gaz-là qui va être maintenant disponible va être vendu à de la clientèle, la clientèle industrielle, commerciale ou résidentielle, et ça va être vendu à la clientèle qui va en faire la demande. Donc, on ne peut pas savoir qui va en faire la demande, quels seront les nouveaux clients. Dans le futur, nous visons, comme vous savez par nos campagnes de marketing ces années-ci, c'est beaucoup notre clientèle résidentielle. Donc, ça va sûrement aller en grande partie vers le secteur résidentiel.

1530 **LE PRÉSIDENT :**

1535 Mais par contre, mettons, si on pense à une industrie qui prendrait le 100 000 mètres cubes de résiduel, quel type d'industrie peut se permettre ou, en tout cas, pas se permettre mais a des besoins d'utilisation d'une telle quantité de mètres cubes horaire?

**M. CLAUDE DORÉ :**

1540 Pour faire un lien avec l'histoire, je vous ai montré que le réseau métropolitain est alimenté par Senneville construit en 58 et Boisbriand construit en 82. Lorsque nous avons construit en 82 Boisbriand, nous avons dégagé une capacité de l'ordre de 200-300 000 mètres cubes qui, sur vingt ans, a diminué à maintenant 15 000 mètres cubes.

1545 Donc, en construisant le projet Montréal-Est, nous obtenons une capacité résidentielle qui, avec le temps, va être consommée par les trois types de clientèle dont nous disposons déjà et qui vont avec le temps augmenter. Donc, on construit pour le futur.

**LE PRÉSIDENT :**

1550 Mais vous n'êtes pas en mesure de nous indiquer quel type de client qui pourrait consommer tant de mètres cubes ou...

**M. CLAUDE DORÉ :**

1555 Si on peut faire réapparaître, on peut faire des moyennes. Vous savez qu'un résidentiel augmente tant de mètres cubes en moyenne; un industriel, tant de mètres cubes.

**LE PRÉSIDENT :**

1560 Par exemple une aluminerie, ça peut consommer combien?

**M. CLAUDE DORÉ :**

1565 Je peux trouver la réponse, monsieur. On dessert quelques alumineries. C'est dans l'ordre...

**LE PRÉSIDENT :**

1570 Oui, dans l'ordre.

**M. CLAUDE DORÉ :**

1575 ... dans l'ordre de 5 000 mètres cubes/heure. L'aluminerie de Bécancour, je pense, fait entre 5 et 10 000 mètres cubes/heure. C'est celle que j'ai en tête.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, allez-y, madame.

1580 **Mme NICOLE LOUBERT :**

Dans le cas d'une usine de cogénération?

1585 **LE PRÉSIDENT :**

Une usine de cogénération?

**M. CLAUDE DORÉ :**

1590 J'en ai une en tête.

**LE PRÉSIDENT :**

Moi aussi, d'ailleurs.

1595

**M. CLAUDE DORÉ :**

Qui répond?

1600 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais vous laisser répondre parce que c'est un autre projet, ça. Je n'ai pas le droit d'en parler.

1605 **M. CLAUDE DORÉ :**

Parfait. Donc, nous regardons la possibilité de desservir la cogénération qui possiblement va s'installer à Bécancour et on parle d'un client de 130 000 mètres cubes/heure.

1610 **Mme NICOLE LOUBERT :**

Est-ce que je peux juste poser une sous-question à partir de ce qui vient d'être dit?

**LE PRÉSIDENT :**

1615

La dernière.

**Mme NICOLE LOUBERT :**

1620

Hydro-Québec, j'ai lu dans le journal, je voudrais vérifier si c'est vrai, au niveau des audiences publiques qu'il y a actuellement au niveau de l'Office de l'énergie, il semblerait que Hydro-Québec aurait vanté les usines de cogénération plutôt que des centrales thermiques. Et j'avais vu – là, je ne l'ai pas sous la main, malheureusement – mais j'avais vu qu'il y avait encore



1625 de retenue – et ça, c'est récemment que j'avais vu ça – qu'il y avait encore de retenue la cogénération pour Montréal. Je ne sais pas où à Montréal. Est-ce que c'est possible de demander à Hydro-Québec cette information-là, si c'est toujours dans le...

**LE PRÉSIDENT :**

1630 Bien, ça ne rentre pas, je pense, dans les cordes de la commission de demander cette information-là. Il faudrait que ce soit vous-même qui en fassiez la demande auprès de la Régie de l'énergie.

**Mme NICOLE LOUBERT :**

1635

D'accord.

**LE PRÉSIDENT :**

1640

Merci.

Madame Bibeau.

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

1645

Oui. On sait que, par rapport à toutes les questions concernant les mesures d'intervention, que l'alimentation en eau est un problème et puis qu'il faudra améliorer le réseau qui est déjà existant.

1650

Je suis citoyenne de Pointe-aux-Trembles et j'aimerais savoir si la facture va être refilée à l'arrondissement, la facture pour améliorer le réseau existant en alimentation en eau. Est-ce que c'est l'arrondissement qui va devoir payer ça ou si c'est Gaz Métro?

**LE PRÉSIDENT :**

1655

Si vous défusionnez, c'est sûrement l'arrondissement; sinon, ça va être la grande Ville de Montréal. Mais ça me surprendrait fortement que ça soit Gaz Métro parce que...

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

1660

Est-ce que la Ville peut répondre?

**LE PRÉSIDENT :**

1665

Oui. Je peux demander à monsieur Ostiguy ou à quelqu'un d'autre, mais je pense qu'il n'y a pas personne qui peut répondre. Mais ce qu'on va faire, on va envoyer la question à la Ville de Montréal...

**Mme SYLVIE BIBEAU :**

1670

S'il vous plaît.

**LE PRÉSIDENT :**

1675

... et on va mettre ça sur le site Internet. Je vous remercie, mesdames.

Monsieur Doré, j'aimerais qu'on revienne peut-être aux deux options qui ont été étudiées un peu chez vous à partir du poste de livraison, soit l'alternative Henri-Bourassa et soit l'alternative Maurice-Duplessis.

1680

**M. CLAUDE DORÉ :**

Nous allons faire apparaître les cartes.

1685

**LE PRÉSIDENT :**

Si vous voulez, oui, s'il vous plaît. Peut-être que, tout en répondant à mes interrogations, on va peut-être visualiser mieux à ce moment-là.

1690

Est-ce que vous pourriez nous indiquer ce qui a fait que vous avez rejeté l'option Maurice-Duplessis? Quels sont les facteurs globaux, qui ont fait que vous avez rejeté cette option-là?

**M. CLAUDE DORÉ :**

1695

La grande raison, c'est que l'option Henri-Bourassa, bretelle d'autoroute, est la plus courte. C'est une grande raison.

**LE PRÉSIDENT :**

1700

Est-ce que c'est la seule et unique raison?

**M. CLAUDE DORÉ :**

C'est une des grandes raisons. L'autre raison, là il faudrait la carte pour bien les ressaisir.

1705

**LE PRÉSIDENT :**

On va attendre. Ce n'est pas quelques secondes de plus qui vont nous retarder.

1710

**M. CLAUDE DORÉ :**

Nous avons maintenant le support visuel, monsieur le président. Donc, nous avons ici l'option Henri-Bourassa, dite Henri-Bourassa, et l'option au nord. Comme vous voyez, elle est plus longue, première des choses.

1715

Deuxième des choses, si nous optons pour la version la plus longue, nous sortons du poste, nous avons à recroiser de nouveau le chemin de fer pour tomber sur une route dans le domaine public et nous avons à recroiser de nouveau le chemin de fer pour revenir. Parce qu'ici, nous n'avons pas le droit de passer dans le viaduc. On n'a pas le droit de passer à tant de mètres des structures de chemin de fer. Donc, un autre forage. On est à deux forages de plus.

1720

**LE PRÉSIDENT :**

Parce qu'il y a le chemin de fer. Mais à l'intérieur, vous ne pouvez pas passer à l'intérieur du chemin de fer, c'est-à-dire du côté ouest du chemin de fer. Il faut absolument que vous passiez du côté est. C'est ça?

1725

**M. CLAUDE DORÉ :**

Il faut qu'on passe là, parce que le chemin de fer a sa propre emprise. Vous avez, ici, le terrain d'Hydro-Québec. Accotée à ça, vous avez l'emprise ferroviaire et ensuite l'emprise publique commence. Donc, il faut retraverser. C'est serré déjà. Ce n'est pas une emprise très large parce qu'on embarque dans le terrain d'Hydro-Québec. Il faudrait faire un deuxième forage.

1730

Et ici, comme je vous explique, il y a un viaduc, puis on n'a pas le droit de passer sous le viaduc. Donc, il faut faire un autre forage pour repasser sous la voie ferrée. Ça fait des obstacles de plus.

1735

**LE PRÉSIDENT :**

Ici, c'est le terrain d'Hydro-Québec. Exact?

1740

**M. CLAUDE DORÉ :**

Exact.

1745

**LE PRÉSIDENT :**

Qu'est-ce qui vous empêche de passer? Est-ce qu'il y a des bâtisses ou quoi que ce soit qui empêchent de longer l'emprise d'Hydro-Québec tout le long?

1750

**M. CLAUDE DORÉ :**

1755 Je vous dis, comme je vous ai déjà dit, que Gaz Métro a le droit de passer dans les  
emprises publiques et privilégie les emprises publiques pour son réseau de distribution. Donc,  
c'est notre raison première. On ne passe pas en emprise privée avec un réseau de distribution.  
On passe dans les emprises publiques.

**LE PRÉSIDENT :**

1760 Obligatoirement.

**M. CLAUDE DORÉ :**

1765 Obligatoirement... c'est notre droit, c'est la façon la plus... ce réseau est fait pour  
alimenter des clients, des résidents. Donc, on a le droit par notre charte de passer dans les  
emprises publiques et c'est ce qu'on fait tout le temps.

**LE PRÉSIDENT :**

1770 D'accord. Je comprends que vous avez le droit, que c'est ce qui est privilégié par Gaz  
Métro. Mais est-ce qu'il y a quelque chose qui vous empêche de passer sur des terrains privés.

**M. CLAUDE DORÉ :**

1775 Il n'y a pas de loi qui nous empêche de passer sur des terrains privés avec un réseau de  
distribution.

**LE PRÉSIDENT :**

1780 Donc, à ce moment-là, vous pourriez, vous auriez pu sortir... Mettons si le poste est ici,  
au lieu de sortir, de passer de même, si vous sortiez par ici, vous longez ici, vous pourriez le  
faire, n'est-ce pas?

**M. CLAUDE DORÉ :**

1785 C'est physiquement possible.

**LE PRÉSIDENT :**

1790 Et techniquement possible aussi?

**M. CLAUDE DORÉ :**

1795 C'est physiquement possible. Ça dépend de... là, il va falloir demander une permission à Hydro-Québec. Il faudrait, ce n'est pas notre désir, pour réaliser cette option, qui est une nouvelle option, il faudrait demander la permission à Hydro-Québec d'utiliser son propre terrain pour qu'on ait une servitude; donc l'empêcher de construire sur une partie de son terrain ou d'entreposer des choses, donc lui enlever un peu la jouissance de son terrain.

1800

**LE PRÉSIDENT :**

Qui dit que la jouissance du terrain n'est pas la jouissance de tout le monde?

1805

Monsieur Awad, je ne sais pas si vous pouvez, en tout cas peut-être pas pouvez, mais êtes en mesure de répondre à cette question-là, au niveau du poste, ou madame?

**Mme LOUISE SAVOIE :**

1810

On va voir la question.

**M. RAY AWAD :**

On va voir la question.

1815

**LE PRÉSIDENT :**

1820 On va voir la question. Bien, je pense que c'est plus une question de propriété. Oui, avancez, s'il vous plaît, madame Savoie. Sur la propriété du poste de Bout-de-l'Île, à l'heure actuelle, est-ce que c'est utilisé à pleine efficacité par Hydro-Québec?

**Mme LOUISE SAVOIE :**

1825 Oui. C'est un site d'entreposage. Alors, on appelle souvent cet emplacement le poste Bout-de-l'Île, mais en fait, c'est un site d'entreposage. Le poste est vraiment situé juste dans une partie de tout le terrain, puis c'est un site d'entreposage qui est utilisé, je dirais, à pleine capacité.

**LE PRÉSIDENT :**

1830

Parfait. Je vous remercie, madame Savoie.

1835 Donc, au lieu de passer là, mais vous auriez quand même la possibilité de passer à l'extérieur, de traverser la voie ferrée, puis de longer, parce que je pense qu'il y a une piste cyclable, si je ne me trompe pas, c'est ça? Il y a une piste cyclable qui longe le boulevard Maurice-Duplessis, madame? Non?

**M. CLAUDE DORÉ :**

Non, je ne pense pas.

1840

**LE PRÉSIDENT :**

Ou un trottoir? Est-ce que ça se peut? Il me semble, quand je suis passé là hier, j'ai vu quelque chose. Là, c'est pour ça que... à moins que ma vue baisse. Oui, il y a une espèce de chemin. Ça longe le chemin de fer.

1845

**M. CLAUDE VEILLEUX :**

Je peux peut-être vous éclairer, parce que j'y suis déjà allé aussi. Mais ce que je me souviens, c'est qu'il y a un réseau d'égouts qui est installé là. Entre le chemin de fer et la voie publique, il y a une ouverture, ça semble être une piste quelconque. Mais de mémoire, j'ai vu des *manholes* ou des trous d'homme qui sont installés un peu partout dans ce secteur.

1850

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, il n'y a pas de problème d'installer une conduite de gaz à côté d'un réseau d'égouts, j'imagine?

1855

**M. CLAUDE VEILLEUX :**

Je pense que cet endroit-là prend quand même... l'espace que vous voyez, qui n'est pas végété, c'est l'égout qui est là.

1860

**M. CLAUDE DORÉ :**

Mais pour continuer, si on tombe dans le réseau d'égouts, on tombe dans la servitude publique, parce que les égouts...

1865

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

1870

**M. CLAUDE DORÉ :**

Donc, il faut retraverser la voie ferrée.

1875

**LE PRÉSIDENT :**

1880 Oui, c'est beau. Donc, ce sont les grosses contraintes, finalement, qui ont fait que vous n'avez pas retenu cette option.

**M. CLAUDE DORÉ :**

1885 Ce sont les contraintes qui nous ont fait privilégier le projet que nous présentons.

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il y a d'autres facteurs, à part ces contraintes-là? Non?

1890 **M. CLAUDE DORÉ :**

Ce sont les contraintes majeures, monsieur.

**LE PRÉSIDENT :**

1895 Parfait. Je vous remercie, monsieur Doré.

Maintenant, au niveau de la justification de votre projet, hier, vous avez énuméré quatre, cinq, même, je pense, six raisons, et l'abandon de la conduite sous le tablier du pont Jacques-Cartier a été la dernière raison.

1900

Moi, ce que je veux savoir, est-ce que, au niveau de la justification, cet abandon-là, cette obligation pour Gaz Métro d'enlever la conduite, est-ce que c'est ça qui a motivé sciemment et intégralement le projet ou c'est plutôt le développement des affaires de Gaz Métro qui motive le projet que vous proposez, que vous avez proposé au Ministère?

1905

**M. CLAUDE DORÉ :**

Monsieur le président, on reprend les raisons du projet à la page 9. Il y a quatre raisons: répondre à la demande présente et future des clients du secteur; améliorer la performance du réseau, dont on a parlé tout à l'heure, c'est-à-dire investir parce que ça va nous donner une capacité qui va être utilisée sans doute sur 15 à 20 ans; et assurer un meilleur approvisionnement pour le Bout-de-l'Île parce qu'on est à saturation dans ce secteur-là. Et la dernière, et c'est vraiment la dernière, on vous l'a dit, le fait d'enlever la conduite devance un projet déjà prévu. On vous l'a démontré.

1910

1915

Dans le début des années 90, quand on a décidé du tracé de TQM vers PNGTS, il y avait différentes options, et c'est l'option qui a été retenue de passer sur l'île pour venir boucler notre réseau et boucler à Waterloo. Donc, le tracé qui est là servait avant du gaz aux États-Unis, mais

1920 à boucler à deux endroits le réseau de Gaz Métro. Et c'est indiqué dans l'étude d'impact de TQM pour cette époque-là.

**LE PRÉSIDENT :**

1925 Parfait. Je vous remercie infiniment. La commission n'a pas d'autres questions pour l'instant. Toutefois, elle se réserve l'opportunité de poser des questions tant aux personnes-ressources qu'au promoteur par écrit. Et toutes les questions qui seront ainsi envoyées seront mises à la disponibilité dans le site Internet du BAPE et également dans les centres de consultation.

1930 Je déclare fermé le registre. Et ceci clôt officiellement la première partie de l'audience.

1935 Pour ceux d'entre vous, promoteur et personnes-ressources, qui ont des documents à déposer ou des réponses à nous faire parvenir, je vous rappelle que la commission souhaite les obtenir au plus tard vendredi, le 28 mai. Notre objectif est de rendre accessibles au public ces documents pour les aider à élaborer leur opinion qu'ils présenteront lors de la deuxième partie d'audience, qui aura lieu, je le répète, ici même à la salle R.57 du Centre communautaire Roussin, lundi le 21 juin 2004, à 19 h.

1940 Entre-temps, la commission poursuit ses travaux d'enquête. La commission recevra jusqu'à lundi prochain, le 31 mai, les questions des personnes qui n'ont pu assister aux séances d'aujourd'hui ou celles d'entre vous qui souhaiteraient compléter leur compréhension du projet. Donc, si vous avez d'autres questions, mesdames, il nous fera plaisir de les recevoir par écrit jusqu'au 31 mai prochain. Il appartient toujours à la commission de juger de la pertinence de la question. Le cas échéant, les réponses seront déposées et accessibles.

1945 Je vous rappelle qu'il est important de manifester votre intention de déposer, de présenter un mémoire écrit ou une opinion verbale, si ce n'est déjà fait, auprès de madame Bouchard, la coordonnatrice de la commission, au plus tard d'ici le 8 juin. L'objectif est de pouvoir organiser l'horaire de la deuxième partie de l'audience.

1950 Pour nous permettre de prendre connaissance de votre mémoire et bien comprendre votre opinion, je souhaite que vous transmettiez votre mémoire au secrétariat de la commission au plus tard le 17 juin prochain. Donc, ça nous donne quelques jours durant la fin de semaine pour pouvoir lire vos mémoires.

1955 Pour vous aider à préparer votre mémoire, le BAPE a produit un guide d'information sur la préparation d'un mémoire, lequel guide est disponible à l'arrière de la salle ainsi que sur le site Internet du BAPE.

1960 En deuxième partie de l'audience, la disposition de la salle est bien différente de maintenant. Seule la table des participants et celle de la commission demeurent en place. Le



promoteur et les personnes-ressources qui souhaitent être présents seront les bienvenus évidemment, mais ils ne seront plus appelés à intervenir.

1965

Cette deuxième partie est exclusivement consacrée à la présentation de votre opinion sur le projet et ses impacts. Je vous accorderai quinze minutes de présentation. Il va de soi que je pourrai échanger avec vous pour préciser et éclaircir certains points de votre opinion. Votre mémoire ne sera rendu public qu'au moment de sa présentation devant la commission.

1970

Pour terminer, je remercie le porte-parole du promoteur, monsieur Doré et son équipe, de même que les personnes-ressources pour toute l'information fournie au cours de cette première partie de l'audience. Merci aux participants d'avoir questionné ce projet permettant ainsi d'approfondir différentes facettes du projet à l'étude, malgré un décorum qui peut impressionner à prime abord.

1975

Enfin, je remercie les gens à la technique, la sténotypiste, de même que l'équipe de la commission, mesdames Bouchard, Lavoie et Durand, messieurs Deshaies et Lachance, ainsi que ma collègue madame Girard.

1980

Au plaisir de se revoir le 21 juin prochain. Merci beaucoup de votre participation et bonne fin de soirée.

\*\*\*\*\*

1985

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

1990

ET, J'AI SIGNÉ:

---

**LISE MAISONNEUVE, s.o.**